



Dpj garde d'enfant

Par Melissa777

BONJOUR

Ma question est tant que la dpj aura une supervision au dossier avec une possibilité de lever de supervision es ce que un avocat peut faire une demande de garde d'enfant car présentement j'ai une supervision et le droit de voir ma fille à une durer de 1h30 semaines avec supervision....dans 6 mois sa fera 2 ans le délai de placement aura dépasser 2 ans et en septembre il mintien une supervision pendant 9 mois encore si rien à changer malgré que il a 6 mois il on demander la même chose et on est pas encore rendu à lever la supervision téléphonique le délais de 2 ans de placement aura été dépasser elle sera donc placer à majorité car il me l'on retirer pour consommation de drogue...

MERCI

CG du forum marques de politesse

Par jodelariege

bonjour

je crois comprendre que vous demandez si votre avocat peut demander une main levée du placement de votre enfant.. on peut toujours tout demander sans certitude quant à une réponse positive demandez donc à votre avocat : il connait mieux la situation que nous